L'écho Marollais

Votre mensuel d'information municipal

Novembre 2020
N° 136

Informations Coronavirus - mesures mises en place pendant le confinement

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire du 30 octobre au 1er décembre 2020 minimum.
Un confinement national a débuté dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 octobre, mais avec quelques changements par rapport au confinement du printemps.

Ce qui change

- **Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts**, à l'exception des universités où l'enseignement se fait à distance ;
- **Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans** ;
- **Le travail pourra continuer** même si le télétravail devra à nouveau être généralisé «partout où c'est possible». Ainsi, les guichets de service public resteront ouverts, les usines, les exploitations agricoles et le BTP continueront de fonctionner ;
- **Les Ehpad et les maisons de retraite pourront être visités** dans le respect des règles sanitaires. Les personnes en situation de handicap «bénéficieront des souplesses dont elles ont besoin» a aussi indiqué le chef de l'État sans plus de précisions.
- **Les rassemblements sont interdits sur la voie publique** (excepté les manifestations revendicatives).
- **Les mariages pourront être célébrés** (6 personnes maxi), **les enterrements pourront aussi avoir lieu** (30 personnes maxi).

Ce qui ne change pas

- Il faudra une **attestation de sortie** pour se déplacer (travailler, conduire ses enfants à l'école, se rendre à un rendez-vous médical, porter assistance à un proche, faire des courses «essentielles» ou prendre l'air «à proximité» de son domicile) ; cette attestation est téléchargeable sur : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus. Elle est également disponible sur **l'application TousAntiCovid** ;
- Les **réunions privées** (en dehors du «strict noyau familial») et **les rassemblements publics** sont interdits ;
- Les **déplacements** entre les régions sont interdits ;
- Les **commerces «non-essentiels»** ainsi que **les bars et restaurants sont fermés** (sauf pour la vente à emporter ou la livraison à domicile). La liste de ces commerces «non essentiels» définie au printemps ne change pas.

Concernant la commune de Marolles-en-Hurepoix, les mesures suivantes sont mises en place :

- **La fermeture de la totalité des salles communales** (Gymnase*, COSEC*, DOJO*, Salle de danse*, tennis couvert* et découverts, mille club, salle des fêtes, école de musique, grange de la Ferme) *sauf pour les parascolaires.
- **La fermeture des structures Atlan13 et Kaz'ados.**
- **La fermeture du Stade Norbert Batigne.**
- **Les activités communales et associatives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.**
- Les manifestations communales et associatives programmées sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
- **La pratique des sports collectifs**, y compris en extérieur, reste interdite.
- **La médiathèque sera fermée au public**. Cependant, le service travaille sur des propositions pour conserver un rôle de soutien aux écoles et à la mise en place éventuelle d'un drive.
- **Le cimetière reste ouvert.**
- **La mairie reste ouverte** aux jours et horaires habituels.
- **Le centre de loisirs** reste également ouvert.
- Les parcs, les jardins et les forêts restent aussi accessibles.
- Le marché du samedi reste ouvert avec application stricte des gestes barrières.
- Les visites à la résidence du Parc sont autorisées dans le strict respect des mesures barrières.
- Les navettes vers le marché d'Arpajon et vers Carrefour Market sont maintenues avec application des gestes barrières. La navette vers Auchan est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

INFOS MUNICIPALES

Recherche de médecin

Depuis plusieurs mois, **la commune recherche activement un médecin généraliste** pour remplacer le Dr Chaigneau. A l'heure où cet article est écrit, la recherche est infructueuse.
La situation est tendue sur toute l'Ile de France : les recherches de médecins sont largement supérieures à l'offre.
Le Département de l'Essonne prévoit un coup de pouce pour l'installation de médecins en Essonne :
⇨ jusqu'à 7 500€ pour aider les praticiens dans leur installation ou leur maintien en exercice
⇨ une bourse de 6 600€ aux internes qui s'installeront au minimum 5 ans en Essonne une fois leur diplôme obtenu.
⇨ plus d'infos : https://www.essonne.fr/le-departement/lactualite-du-conseil-departemental/favoriser-linstallation-des-medecins-en-essonne-1
N'hésitez pas à relayer ce besoin autour de vous.

Logements en devenir à la ferme rue du puits sucré.

Lors de la transformation de la ferme du 26 rue du Puits sucré en habitations, 2 types de logements étaient prévus : 22 logements en accession et 8 logements sociaux.
Les logements en accession à la propriété sont terminés, mais les 8 logements sociaux n'ont pas été réalisés, car le bailleur social qui s'était engagé initialement s'est retiré du projet.
La commune s'est mise en quête d'un nouveau bailleur social pour achever ce projet conformément au dossier d'origine qui permettra notamment de réhabiliter le bâtiment vétuste.
Épaulé par une entreprise spécialisée dans la rénovation de bâtiments anciens, un bailleur social est très intéressé.
Les travaux devraient donc pouvoir reprendre dans les prochains mois et les riverains seront avisés dès que le dossier sera plus abouti.

La fibre arrive. (Réseaux Très Haut Débit)

La commercialisation est désormais annoncée entre janvier et avril 2021. Les fournisseurs d'accès Internet prévus sont (sous réserve) : Orange, Free, Ariane, Comcable, Coriolis, K-net, Nordnet, Ozone, Sosh, VITIS.
Plus d'infos : https://www.coeuressonne.fr/votre-quotidien/tres-haut-debit-thd.html et http://essonnenumerique.com/suis-je-eligible/calendrier-de-deploiement/

INFOS ASSOCIATIVES

Les restos du coeur

Dans l'attente des mesures gouvernementales

La 36ème campagne 2020-2021 des Restos du Cœur devrait débuter officiellement le lundi 23 novembre 2020 :

- Les inscriptions se dérouleront le vendredi 13 et le samedi 14 novembre de 9 h à 12 h dans le local des Restos du Cœur, avenue Agoutin, Bungalow n° 1 jouxtant la Salle des Fêtes dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire, distanciation physique, désinfection des mains, limitation du nombre de personnes …). Les personnes accueillies devront se munir de tous les documents justificatifs (identité, ressources, charges ….) nécessaires à leur inscription.
- Les distributions alimentaires seront assurées les mardis et samedis matins, de 9h45 à 12h15.

Outre les règles sanitaires énoncées ci-dessus, d'autres dispositions seront mises en place pour réguler le flux et garantir la sécurité à la fois des personnes accueillies et des bénévoles :

- La distribution sera fractionnée en plages horaires d'1/4 d'heure
- Chaque personne inscrite se verra attribuer **un rendez-vous horaire INDIVIDUEL** qu'il devra respecter scrupuleusement
- Une seule personne sera admise par carte et une seule carte par personne
- Il est recommandé de ne pas venir avec des enfants qui, de toute manière, n'auront pas accès à la zone de distribution
- Les produits distribués seront remis aux bénéficiaires à l'extérieur des locaux des Restos.

La première distribution aurait lieu le mardi 24 novembre 2020, sous réserve de nouvelles contraintes sanitaires.

INFOS PRATIQUES

Fermetures des structures communales

- Mairie : mardi 17 novembre de 12h à 14h30.

Le centre de loisirs fermera à 17h30 les jeudis 24 et 31 décembre. La mairie fermera à 12h les jeudis 24 et 31 décembre.

Fin de la collecte des déchets végétaux lundi 16 novembre

Réseau bronchiolite

Jusqu'au dimanche 17 janvier 2021, le réseau bronchiolite Île-de-France est ouvert.
Kinés : Le Standard (0.820.820.603 - 0,15 €/min) est ouvert les vendredis et veilles de jours fériés de 12h à 20h et les week-ends et jours fériés de 9h à 18h. Des kinés sont disponibles dans leur cabinet les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.
Médecins : Le standard (0.820.800.880 - 0,15 €/min) est ouvert 7j/7 de 9h à 23h et des médecins sont disponibles aussi 7j/7 de 9h à 23h.

Marché du samedi

Un nouveau primeur vous accueillera sur le marché à partir du samedi 31 octobre. N'hésitez pas à lui rendre visite !

Consommons des fruits et légumes de saison

En novembre, les fruits de saison sont : les poires, les pommes, les ananas, les mandarines/clémentines, les noix, les grenades, ... Quant aux légumes, on choisira entre : les carottes, les céleris, les potirons, les choux, les endives, le cresson, la mâche, les oignons, les poireaux, ...
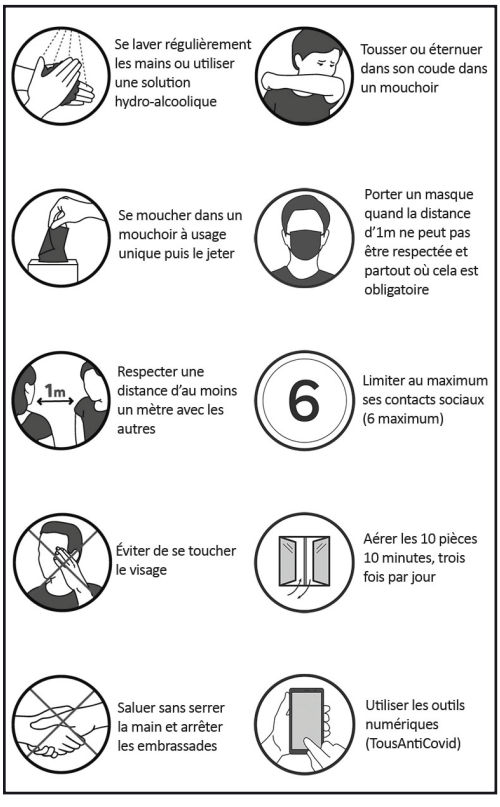
Rejoignez-nous sur Facebook en vous abonnant à notre page : @marolles91.
Retrouvez toutes les actualités sur : https://marolles-en-hurepoix.fr